

Nombre de conseillers :

- en exercice : 28
- présents : 19
- votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq le 13 du mois d'octobre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. JACQUIER Olivier
Date de convocation : 07/10/2025

PRESENTS : Mmes et MM. VESSELIER Claude, VERNET Chantal, GILIBERT Pierre, NAVILLE Yannick, SOURISSE Claire, DOMBRAT Philippe, GENOUD Monique, MERMIN Philippe, HERITEAU Annelise, GIRAULT Jean-Michel, GROSS Alain, CHAPUIS Estelle, TARDY Colette, PIGNAL-JACQUARD Marcel, HASSAN Jérôme, FAVRAT Magali, TROLLIET Christine, LE BOURBOUACH Yannick

ABSENT(s) EXCUSES :
MARSAN Christelle a donné procuration à GROSS Alain, REAL-LEFAY Sandra a donné procuration à HERITEAU Annelise, TOURNIER Didier a donné procuration à GIRAULT Jean-Michel, MAGNIEZ Anne, LAVY Christèle, DEHEDIN José, BIAGINI Stéphane, BOITEUX Cécile, GARIN Viviane

SECRETAIRE : Yannick LE BOURBOUACH

D2025_101304

OBJET : Cession des parcelles non aménagées du budget ZAC au budget principal

Rapporteur : Olivier JACQUIER

Dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC des Prés de la Colombière, les derniers terrains à construire ont été cédés en 2024.

A l'origine du budget ZAC, les parcelles destinées à être aménagées avait été cédées du budget principal au budget annexe ZAC.

Les écritures de cession avaient été les suivantes :

Récap Cession terrains du budget principal au budget ZAC			
Exercice	Montant	Budget principal	Budget ZAC
2011	1 301 739.03	Mandats Bord 76 au 675	Mandat 2 au 6015
		Titres bord 64 au 775	
		Titres bord 64 au 2111	
2012	2 382.22	Mandat 1763 au 675	Mandat 10 au 6015
		Titre 727 au 2111	
		titre 728 au 775	
2012	781 809.05	Mandats 1749-1754 et 1756 au 675	Mandat 7 au 6015
		titres 706-712 bord 134 au 2111	
		Titres 714-719 et 721 au 775	
2012	16 960.50	Mandat 1755 au 675	Mandat 8 au 605
		Titre 713 au 21318	
		Titre 720 au 775	
2013	157 531.78	Mandat 1748 au 675	Mandat 13 au 6015
		Titre 858 au 2112	
		Titre 859 au 775	

Aujourd'hui, dans les parcelles qui avaient été cédées au budget ZAC, certaines d'entre elles n'ont pas fait l'objet d'aménagement pour deux raisons :

- Elles avaient été cédées par erreur au budget ZAC et n'entraient pas dans la zone du projet de ZAC :

Section	N°Parcelle	Superficie (en m²)	Valeur répartie suivant superficie	Compte d'origine au budget principal	Compte de réintégration au budget principal
A	74	1849	20 923.78 €	2111	2115
A	75	560	6 337.92 €	2111	2111
A	42	10	0.46 €	2111	2111
A	2718p	3500	45 353.58 €	2111	2113
	Total		72 615.74 €		

- Elles n'ont pas été aménagées suite à l'abandon de l'aménagement du secteur 3 :

Section	N°Parcelle	Superficie (en m²)	Valeur répartie suivant superficie	Compte d'origine au budget principal	Compte de réintégration au budget principal
A	3343	13	147.23 €	2111	2111
A	3393	691	7 819.50 €	2111	2111
A	3379	3308	139 566.34 €	2111	2111
A	2605	10245	432 242.19 €	2111	2111
A	3374	419	17 677.84 €	2111	2111
A	1083	402	16 960.60 €	21318	21318
	Total		614 413.70 €		

Il est proposé de transférer ces parcelles au budget principal en les cédant à leur coût d'origine. Cela conduirait à passer les écritures comptables suivantes :

Récap cessions terrains du budget ZAC au budget principal				
Budget principal: dépenses			Budget ZAC: recettes	
Exercice	Montant	Imputation	Montant	imputation
2025	6 338.38	Chapitre 21; 2111 Terrains nus	72 615.74	Chapitre 70; 7015 Vente de terrains
2025	20 923.78	Chapitre 21; 2115 Terrains bâtis		
2025	45 353.58	Chapitre 21; 2113 Terrains aménagés autres que voirie		
Total 1	72 615.74		72 615.74	
2025	597 453.10	Chapitre 21; 2111 Terrains nus	614 413.70	Chapitre 70; 7015 Vente de terrains
2025	16 960.60	Chapitre 21; 21318 Constructions autres bâtiments publics		
Total 2	614 413.70		614 413.70	
Total 1+2	687 029.44		687 029.44	

Le Conseil Municipal, avec 21 voix POUR et 1 ABSTENTION (Christelle MARSAN),

DECIDE

-D'APPROUVER cette cession de parcelles du budget ZAC au budget principal et les écritures y afférent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier JACQUIER



Le secrétaire,
Yannick LE BOURBOUACH